



Probleme suite achat voiture a un particulier

Par **fusquine**, le **05/03/2008 à 09:56**

Bonjour, j'ai acheter une voiture a un particulier le 21.02.08 a midi et le soir même il y avait un pb de feux qui se mets a clignoter au bout de 5 minutes (ce qui explique pourquoi le contrôle technique n'en parle pas) ce qui rend la conduite de nuit très difficile, le vendeur nit le pb et ne veux pas payer la réparation (devis 1 200 euros chez citroen) car il n'y a pas que l'ampoule au xénon a changer mais l'optique entière. Nous avons envoyé une lettre RAR avant les 7 jours après la vente. Que pouvons nous faire ? Et surtout qui doit payer cette réparation ? Est-ce un vice caché qui nous donne le droit d'annuler la vente ? Merci de vos réponses cordialement Chantal